Nicolas LESGARÉ

Fils de Gilles et Marguerite FONTAINE

ET CII 94 Le 27.07.1678 Accord devant Louis Pillault

Marguerite FONTAINE veuve de défunt Gilles LESGARÉ, marchand orfèvre privilégié suivant la cour, Louis, Gilles, et Pierre LESGARÉ ses enfants, marchands joailliers à Paris, demeurant avec leur mère rue St Louis, paroisse St Barthélémy d'une part, et Philippe MIGNOT, graveur, demeurant rue et paroisse St Barthélémy, Jean GERMAIN, bourgeois de Paris, demeurant cloître et paroisse St Germain L'Auxerrois, et Antoine GERMAIN, bourgeois de Paris, demeurant rue des Vieilles Etuves, paroisse St Eustache, d'autre part.

MIGNOT et les frères GERMAIN ont remis à la famille LESGARÉ 22 livres pour payer les frais occasionnés à la suite de procès au Châtelet le 19.07.1678 et au Parlement le 23.07.1678.

Nicolas LÉGARÉ

Fils de Gilles et Marguerite FONTAINE

BNF Fichier Laborde N°40471

St Jacques de la Boucherie Mariage le 06.09.1649 Gilles LÉGARÉ, marchand orfèvre, et Marguerite FONTAINE, ont été fiancés le 05.09.1649 et mariés le 6 dudit mois.

BNF Fichier Laborde N° 40472

St Jacques de la Boucherie Mariage Le 21.11.1688 Charles COUTURIER, âgé de 24 ans, fils de défunt Charles, receveur de la terre et marquisat de Genlis, de la paroisse St Eustache, et Marie-Madeleine LÉGARÉ, 26 ans, fille de défunt Gilles LÉGARÉ, marchand orfèvre, et Marguerite FONTAINE de cette paroisse

Nicolas **LÉGARÉ**

Fils de Gilles et Marguerite FON TAINE

ET XCVII 92 Le 13.03.1693 Vente de rente devant Jérôme <u>Bellanger</u> et Louis Richard

Fut présent **Nicolas LÉGARÉ**, habitant de la ville de QUÉBEC en la Nouvelle-France, étant de présent à PARIS logé rue Sainte-Anne en la maison où pend l'enseigne Le Petit St Jean, Ile du Palais, paroisse St Barthélémy, tant en son nom que se faisant fort d'Anne DUPRÉ sa femme. Lequel reconnaît avoir vendu à Gilles LEGRAIN, greffier en chef du baillage de CRÉPY en VALOIS et y demeurant, pour 156 L de rente au denier 18, constituées par messieurs les prévôts des marchands et échevins de cette ville, au profit dudit Nicolas LÉGARÉ, par contrat passé devant Doyen et Belot le 07.08.1690.

Suivent d'autres références d'actes où sont cités Philippe MIGNOT, maître graveur, et Marie-Anne LÉGARÉ sa femme, Charles COUTURIER, intendant du duc de Noailles, et Marie-Madeleine LÉGARÉ sa femme. Ils annoncent solidairement renoncer avec ledit vendeur.

Ils parlent aussi d'une dette de 4600 L due par la princesse DE CARIGNAN audits sieurs LÉGARÉ frères et sœurs comme héritiers de Marguerite FONTAINE leur mère.

Nicolas LÉGARÉ est revenu plusieurs fois à PARIS pour régler des problèmes de succession.